



A Luzarches,
Le 11 juillet 2025.

Cher(e)s collègues,

À la rentrée scolaire 2025-2026, plusieurs familles du territoire ont constaté **une hausse du tarif des transports en bus pour les lycéens non boursiers**. Ce changement, ressenti comme brutal, a naturellement suscité des réactions, d'autant plus que les tarifs pour les collégiens et les lycéens boursiers, eux, demeurent inchangés.

Il convient de préciser que l'organisation du transport scolaire des lycéens relève de la compétence de la Région Île-de-France. Toutefois, jusqu'à récemment, un soutien complémentaire du Département avait permis de maintenir un niveau de participation financière plus modéré pour les familles du Val d'Oise. Ce soutien n'a pas été reconduit en raison de contraintes budgétaires croissantes, qui affectent aujourd'hui l'ensemble des Départements en France.

Ce soutien n'ayant pas été reconduit cette année, la charge du coût réel du transport repose désormais plus directement sur les usagers. Cette situation met fin à un dispositif qui, bien que non obligatoire, contribuait concrètement à soutenir les ménages concernés.

Dans ce contexte, et en lien avec Île-de-France Mobilités, plusieurs solutions sont aujourd'hui possibles pour les lycéens :

- **Conserver la carte Scol'R**, proposée aux lycéens non boursiers au nouveau tarif transmis par l'opérateur Keolis, variant entre 224€ et 384€ selon la distance parcourue en bus. Les lycéens boursiers bénéficient quant à eux d'un tarif réduit.

- **Opter pour la carte Imagine'R lycéen**, d'un montant de 392 €, avec une aide de 100 € versée par la Région via l'application Labaz, soit un coût final de 292 € pour la famille. Cette carte permet de circuler sur l'ensemble du réseau de transport d'Île-de-France. Elle offrira également l'accès, dès octobre 2025, aux services de transports à la demande dans les communes de : Bellefontaine, Châtenay-en-France, Épinay-Champlâtreux, Jagny-sous-Bois, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Mareil-en-France, Villaines-sous-Bois et Villiers-le-Sec.

Bien que non compétente sur cette question, l'intercommunalité demeure attentive à l'impact de cette décision sur les habitants et à l'écoute des préoccupations exprimées. Elle continuera, dans ses champs d'intervention, à œuvrer pour une mobilité équitable et un accès facilité aux services de transport sur l'ensemble du territoire.

Nous vous invitons à relayer ces éléments auprès de vos administrés, afin d'apporter une information claire et posée sur ce sujet.

Patrice Robin

Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France,

Conseiller départemental

Président de l'union des Maires du Val d'Oise